

le
18

CONTRE L'AUSTÉRITÉ

SEPTEMBRE

**POUR LA JUSTICE
FISCALE**

**POUR LA JUSTICE
SOCIALE !**

J'y serai !

**Tous concernés !
Tous mobilisés !**

avec **FO**

© BLANC



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Pour la justice sociale et fiscale, mobilisés le 18 septembre

- Les travailleurs exigent des réponses enfin à la hauteur.
- « *Le signal d'un ras-le-bol général* ».
- Paritarisme.
- La retraite progressive à 60 ans entre en vigueur.
- Franchises médicales et AME : le gouvernement démissionnaire renonce à ses décrets.
- Des aspirations patronales d'une grande sévérité.

//// DROIT (page 9)

- Congés payés et maladie.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Rompre avec ce non-sens dangereux qu'est l'austérité.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Décès évitables : l'Europe peut mieux faire.
- Trop chaud pour travailler.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Dordogne : les Papeteries de Condat en péril.
- FO représentative chez Amazon.
- NovAsco, ex-Ascometal, déjà en redressement judiciaire.
- Saint-Gobain PAM : les salariés s'opposent au « pacte social » de la direction.
- Rentrée des classes : encore une fois sous le signe de la pénurie.
- Prime REP/REP+, une victoire juridique pour les AESH.
- La branche AT-MP : doyenne de la Sécurité sociale. À l'occasion des 80 ans de la Sécu, le secteur confédéral de la protection sociale collective revient sur son histoire.

//// MÉMOIRE (page 22)

- Roxane Idoudi, le courage et la pugnacité d'une militante.
- Gérard Rivière, un camarade qui a porté haut les couleurs de FO à la CNAV.

//// PORTRAIT (page 23)

- Pour Vincent Krausse, l'histoire du syndicalisme devrait être enseignée à l'école.

© ARNAUD HEBERT/REA



p. 16

DR



p. 23

/inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeron.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro :
C. Bouvier.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal septembre 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



Tous mobilisés le 18 septembre!

À quelques jours de la mobilisation du 18 septembre, mobilisation à laquelle les organisations syndicales ont appelé de manière unanime, les retours que nous avons de nos unions départementales, de nos fédérations, sont très positifs. La mobilisation prend! Elle prend tout simplement parce que la colère est immense chez les travailleuses et travailleurs que nos organisations représentent.

À la modération salariale, à la multiplication des plans de licenciements, aux suppressions d'emplois, à la dégradation des conditions de travail sont venues s'ajouter les annonces faites par le Premier ministre le 15 juillet. Des mesures de violence sociale, injustes et brutales, pour rétablir l'équilibre des finances publiques : la suppression de deux jours fériés, mais aussi des coupes dans les services publics, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'Assurance chômage, le gel des prestations sociales, le gel des salaires dans la fonction publique, la désindexation des pensions de retraite, le doublement des franchises médicales, la remise en cause de la cinquième semaine de congés payés... Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraités, les malades. Et la facture pèse toujours sur les mêmes!

Mais le problème, c'est d'abord le manque de recettes. Il est temps d'ouvrir la discussion sur la progressivité de la fiscalité, la contribution des grandes entreprises, des hauts revenus ou des patrimoines ou la lutte contre l'optimisation fiscale!

Depuis, le gouvernement est tombé mais pas ses projets funestes. La priorité des priorités, c'est de faire cesser le concours Lépine des mauvaises idées. Le nouveau Premier ministre a abandonné la suppression des jours

fériés, mais *quid* des autres mesures? Quel que soit notre interlocuteur, nos revendications demeurent!

Le 18 septembre, les travailleurs veulent se faire entendre, faire entendre leur colère et leur ras-le-bol. Les appels à la grève se

multiplient, dans le public comme dans le privé. Et après le 18 septembre, ils continueront de se mobiliser, y compris par la grève reconductible, pour faire entendre leurs revendications, contre l'austérité, contre la casse des services publics, contre les suppressions d'emplois, pour de meilleurs salaires, pour la défense de la protection sociale, l'abrogation de la réforme des retraites, pour la justice sociale et fiscale!

Tous mobilisés le 18 septembre! FO continue et continuera de refuser tout projet de budget injuste, ne répondant pas aux urgences sociales et salariales!

FO continue et continuera de refuser tout projet de budget injuste

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour la justice sociale et fiscale

L'appel intersyndical à une mobilisation interprofessionnelle le 18 septembre, « y compris par la grève et la manifestation », et « y compris par la grève reconductible », a précisé pour sa part FO, traduit le haut degré de colère des travailleurs.

« Les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit! », avertissent les huit organisations signataires. Sur la santé, les salaires, les retraites, le chômage, la réindustrialisation, les services publics... Les revendications, notamment celles

Les travailleurs exigent des réponses et

Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, mettait en garde depuis déjà de longs mois : la colère sociale monte. Les projets budgétaires pour 2026, annoncés le 15 juillet par le désormais ex-Premier ministre, François Bayrou, ont eu un effet catalyseur. « Année blanche », autrement dit le gel des dépenses publiques (impactant les salaires du public, les pensions, les minima sociaux ou encore le barème de l'impôt), attaque du temps de travail (suppression de deux jours fériés...), baisse des effectifs des agents publics, baisse des droits des assurés sociaux (doublement des franchises médicales, durcissement des modalités pour les arrêts de travail, remise en cause des modalités d'ALD...), volonté de durcir encore les règles de l'Assurance chômage via une nouvelle réforme (FO a décidé d'attaquer la lettre de cadrage présentée le 8 août aux syndicats), durcissement de la fiscalité

appliquée aux retraités... Ce plan, visant un « effort » de près de 44 milliards d'euros sur les finances publiques, principalement par une baisse des dépenses et notamment par des mesures impactant les travailleurs et les assurés sociaux, a fait monter le baromètre de la colère.

Dès le 15 juillet au soir, la confédération FO indiquait : « Nous solliciterons les autres organisations syndicales pour une riposte à la hauteur des attaques. » Ce qui fut fait. La période estivale s'est ainsi traduite par la construction d'une mobilisation.

« Revenir sur soixante-dix ans de luttes et d'acquis sociaux », c'est non!

Cela a abouti le 29 août à l'appel par les huit organisations syndicales du pays, réunies en intersyndicale, à la journée

de mobilisation interprofessionnelle du 18 septembre, « y compris par la grève et la manifestation ». Illustration du degré de colère des travailleurs : la pétition en ligne contre le budget Bayrou, lancée au cœur de l'été, le 22 juillet, a reçu rapidement près de 400 000 signatures. Le 9 août, cinq organisations, dont FO, fustigeaient « une volonté explicite [du gouvernement, NDLR] de revenir sur soixante-dix ans de luttes et d'acquis sociaux avec de nombreuses contrevérités ». Le 29 août, avertissant que les « sacrifices pour le monde du travail, ça suffit », l'intersyndicale rappelait que « ce qui creuse la dette, ce sont aussi les baisses d'impôts pour les riches et les 211 milliards d'aides publiques captées par les plus grandes entreprises! ». Alors que « la multiplication des mobilisations sous différentes formes » confirme la



Le, mobilisés le 18 septembre

de FO, sont nombreuses, avec en tête l'exigence d'un arrêt des politiques d'austérité, synonymes de « violence sociale ». Actifs et retraités n'ont pas à supporter, par la dégradation de leurs droits, le poids du remboursement d'une dette publique

dont, qui plus est, ils ne sont pas responsables, rappelle FO. Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, et son futur gouvernement devront répondre à la longue liste des attentes sociales.

Enfin à la hauteur

colère des travailleurs, notait FO cet été, la confédération a déposé dès la fin juillet un préavis de grève pour la période allant du 1^{er} septembre au 30 novembre. L'exécutif devra donc veiller à entendre cette colère, à répondre aux revendications, cela impliquant d'abord

d'abandonner les projets de mesures brutales et injustes. FO, qui rencontrera le 22 septembre le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, lui rappellera les attentes fortes exprimées par les travailleurs.

Valérie Forgeront

« Le signal d'un ras-le-bol général »

L'appel lancé par la confédération FO à tous ses militants et sympathisants de se mobiliser massivement le 18 septembre, y compris par la grève reconductible, a été entendu. « Des appels à la grève ont été lancés dans les deux centrales nucléaires de Penly et Paluel, chez le fabricant de fûts pour produits pétrochimiques Greif France, au commissariat de Rouen, dans l'agroalimentaire chez Ferrero et Tereos, dans les écoles, chez les territoriaux, à l'hôpital... », se félicite Yanis Aubert, secrétaire général de l'UD FO de Seine-Maritime, département dans lequel six rassemblements sont organisés en intersyndicale.

« On sent qu'il va se passer quelque chose. Des salariés qui n'étaient pas sortis contre la réforme des retraites demandent comment faire. C'est le signal d'un ras-le-bol général », estime Sébastien Vacher, secrétaire général de l'UD FO du Jura, où trois manifestations sont prévues, à Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude.

« À La Réunion, la mobilisation va être massive », prédit Jean-Paul Paquiry, secrétaire général de l'UD FO. Sur l'île ultramarine, où deux rassemblements sont organisés, à Saint-Denis et Saint-Pierre, la

lutte contre l'austérité budgétaire se double d'un combat contre la vie chère.

Au niveau fédéral aussi, le message est passé. Pour la FGTA-FO, il est « indispensable de se mobiliser », et ce, « quel que soit le Premier ministre ». Un appel notamment relayé dans le groupe Carrefour, où FO est le premier syndicat.

Public, privé : tous mobilisés

La fédération FO-UNCP a appelé les travailleuses et travailleurs des transports à se mobiliser massivement. Le mouvement s'annonce très suivi dans les transports publics parisiens. « Entre la casse de l'entreprise, l'ouverture à la concurrence et la baisse du pouvoir d'achat, il y a un profond ras-le-bol », prévient Jean-Christophe Delprat, secrétaire fédéral chargé de la RATP. Un appel a également été lancé sur les rails, par FO-Cheminots, et dans les airs, au sein du groupe Air France.

« Stop à l'austérité, place à la réindustrialisation », martèle la fédération FO-Métaux, qui appelle tous les métallos à participer à la mobilisation intersyndicale du 18 septembre. À titre d'exemple, le syndicat FO d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer a donné

Paritarisme

En parallèle d'une situation politique compliquée, cette rentrée sociale souligne le rôle majeur du paritarisme avec la volonté des interlocuteurs sociaux de trouver, malgré les difficultés, des voies de discussion sur différents thèmes. Dans un courrier qu'il leur a adressé le 11 septembre, le président du Medef, Patrick Martin, propose ainsi à cinq organisations syndicales, dont FO, et à deux organisations patronales, de discuter, dans le cadre de l'agenda social autonome – soit sans l'État –, de dossiers paritaires : le financement du modèle social, l'évolution du modèle productif et la conciliation de la croissance avec les grandes transitions en cours (numérique, environnementale et démographique) ainsi que l'emploi des jeunes.

V. F.

rendez-vous sur le Vieux-Port de Marseille pour « faire entendre notre voix », tandis que chez Airbus Operations, FO invite à rejoindre massivement le cortège toulousain.

Dans le secteur public, la Fédération générale des Fonctionnaires FGF-FO appelle à la grève reconductible à compter du 18 septembre pour combattre l'austérité. Elle pointe ainsi les suppressions de postes envisagées et le gel du point d'indice. Un appel également porté par la fédération des personnels des services publics et de santé SPS-FO, qui appelle tous les agents des hôpitaux, des Ehpad, des services sociaux et médico-sociaux à « prendre toute leur place dans les manifestations interprofessionnelles ».

À France Travail aussi, FO appelle à la grève, y compris reconductible. Dans son préavis, le syndicat dénonce « un projet de budget qui s'inscrit dans la continuité de la casse de l'ensemble de la protection sociale collective, engagée depuis de nombreuses années et que FO combat ».

Clarisse Josselin

Pour la justice sociale et fiscale

Des aspirations patronales d'une grande sévérité

En cette rentrée, sur fond de trouble politique, le patronat hausse le ton. Le 13 septembre, Patrick Martin, le président du Medef, a ainsi menacé le futur gouvernement d'une mobilisation en cas de hausse de la fiscalité des entreprises. Fin août, le Medef a présenté trente-cinq propositions visant à une baisse de la fiscalité des entreprises (dont les impôts de production, déjà abaissés de onze milliards d'euros sur les vingt prévus) – avec en

partie la décentralisation de cette fiscalité –, à une contrainte des dépenses publiques par une règle d'or inscrite dans la loi, à des réformes structurelles et à des réductions de dépenses publiques.

Les droits des travailleurs dans le viseur

Est ainsi préconisé de réduire ces dernières de 8 points, de supprimer plus de 20300 collectivités locales et de réduire de 1,5 million le nombre d'agents publics, cela assorti d'une restriction du statut général. Le patronat demande par ailleurs d'« augmenter la durée du travail des personnes en emploi par un choc d'heures supplémentaires et complémentaires », et avec plus de pouvoir à l'employeur. Il demande aussi d'aller vers une « TVA sociale », en supprimant les cotisations patronales famille et maladie, soit un montant total de cotisations de 113 milliards d'euros. Il préconise aussi de « travailler jusqu'à 64 ans et au-delà, avec l'introduction d'un

âge pivot variable ». Concernant les seniors au chômage, il prône « la dégressivité des allocations après six mois », ou encore la fin du « maintien des droits entre l'âge d'ouverture des droits et l'âge de départ à taux plein ». Autre dureté? Concernant « les dispositifs de carrières longues, d'usure et de départs anticipés », il s'agirait de « mieux prendre en compte la durée réellement cotisée, en étendant le critère de 43 à 45 ans et en limitant les trimestres validés sans cotisations effectives, et de renforcer les départs pour inaptitude ou incapacité avérée ». Le patronat propose aussi un gel des pensions de retraite pendant quelques années et d'« aligner » la fiscalité des retraités (la CSG, qui a déjà augmenté en 2018) sur celle des actifs. Et de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur l'impôt sur le revenu, ainsi que le souhaitait l'ex-Premier ministre, François Bayrou. Pour le Medef, qui par ailleurs souhaite un système de retraite en partie par capitalisation, il s'agirait aussi de « ne plus calculer la pension du régime général sur les vingt-cinq meilleures années, mais sur trente ou trente-cinq, ce qui diminuerait le taux de remplacement ».

Valérie Forgeront



© ALEXANDRA BONNEFOY/REA

La retraite progressive à 60 ans entre en vigueur

Dans cette rentrée sociale très tendue, une bonne nouvelle : depuis le 1^{er} septembre, la possibilité de bénéficier d'une retraite progressive à partir de 60 ans (au lieu de 62 ans depuis la réforme des retraites de 2023) est effective. La mesure concerne notamment les salariés du privé et les fonctionnaires. Ces dispositions ont été actées par deux décrets le 15 juillet (publiés le 23 juillet au *Journal officiel*). Cet abaissement de l'âge de la retraite progressive à 60 ans, demandé par FO, avait été obtenu dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel sur les salariés expérimentés, signé en novembre dernier. Il faut avoir validé 150 trimestres dans les régimes de base pour entrer dans ce dispositif, qui permet de travailler à temps partiel tout en

percevant une partie de sa retraite. Le temps de travail peut varier entre 40% et 80% d'un temps complet.

Dispositif renforcé

Si l'accord de l'employeur reste nécessaire, son refus devra être dûment motivé et écrit, prévoit l'ANI. L'accord comprend aussi d'autres avancées pour encourager la retraite progressive, défendues par FO : les salariés peuvent notamment demander que leurs cotisations retraite soient calculées sur la base du salaire équivalent temps plein.

Ariane Dupré

le, mobilisés le 18 septembre

Franchises médicales et AME : le gouvernement démissionnaire renonce à ses décrets



© F. BLANC

Même démissionnaire, le gouvernement prévoyait encore de faire passer ses projets de décrets relatifs à l'Aide médicale d'État. Devant une large mobilisation, notamment des syndicats, et particulièrement de FO, le gouvernement a cédé le 11 septembre. Ces textes ont été retirés de l'ordre du jour du conseil de la CNAM. Ils ne seront donc pas publiés.

« Ces mesures auraient eu pour effet des renoncements aux soins préjudiciables à terme à la santé des personnes et à la santé publique en général », a déclaré Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale collective, dans un communiqué daté du 12 septembre.

Les décrets visaient à restreindre l'accès aux soins des bénéficiaires, à en

complexifier les conditions d'accès et à réduire le panier de soins pris en charge.

« Force Ouvrière s'est mobilisée pour dénoncer la méthode et le fond de ces décrets, et après avoir pris contact avec le directeur de la Sécurité sociale, le gouvernement a finalement retiré ces textes », a confirmé Éric Gautron. « Nous serons vigilants car nous savons que ces décrets pourraient revenir. »

Vigilance de FO

Concernant les franchises médicales, FO demande que les trois projets de décrets, contre lesquels le conseil de la CNAM s'est déjà prononcé le 4 septembre, ne soient pas publiés. Ces textes visent à doubler le

plafond annuel des franchises médicales (pour un plafond de reste à charge passant de 50 à 100 euros) sur les boîtes de médicaments, les soins paramédicaux et les transports sanitaires, ainsi que la participation forfaitaire aux consultations (qui passerait également à 100 euros). Mais aussi à doubler le montant de ces franchises, les faisant par exemple passer à 2 euros (au lieu de 1 euro actuellement) par boîte de médicaments.

Si l'ex-Premier ministre, François Bayrou, a renoncé à une publication en urgence avant son départ, reste que pour FO, la vigilance est de mise concernant le sort qui sera réservé à ces projets de décrets par le prochain gouvernement.

Sandra Déraillot

NOS REVENDICATIONS DEMEURENT

Quel que soit l'interlocuteur, **FO** continue et continuera de refuser tout projet de budget injuste et inacceptable ne répondant en aucun cas aux urgences sociales et salariales.

La facture du quoi qu'il en coûte ne doit pas peser sur les travailleurs.

Nos revendications restent les mêmes :

- Contre l'austérité pour les salariés et les services publics,
- Pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- Pour la conditionnalité des aides publiques aux entreprises,
- Pour la défense et le renforcement des services publics.

*Pour la justice fiscale
Pour la justice sociale*

le **18** SEPTEMBRE
J'y serai!

**Tous concernés !
Tous mobilisés !**

Sécu
emploi
retraite
droits
salaires
congés
jours
fériés
santé

avec

avec





Congés payés et maladie

Une salariée à temps partiel fait valoir ses droits à la retraite et assigne son employeur, notamment en paiement de congés payés dus alors qu'elle était en arrêt de travail pour maladie et que ses congés payés auraient donc dû être reportés.

La cour d'appel de Paris fait droit à sa demande par un arrêt du 15 décembre 2023.

L'employeur forme alors un pourvoi en cassation au motif que selon une jurisprudence constante, la Cour de cassation refuse de reporter les jours de congés payés lorsqu'un salarié est en arrêt maladie pendant ses congés.

Pour la première fois, la Cour de cassation, dans un arrêt du 10 septembre 2025 (pourvoi n°23-22732), opère un revirement de jurisprudence et accorde le paiement des congés payés non pris à cause de la maladie.

Pour arriver à cette conclusion, elle rappelle que selon les termes de la Cour de justice de l'Union européenne :

- le droit au congé annuel payé constitue un principe essentiel du droit social de l'Union européenne;
- la finalité du congé annuel payé est de permettre au salarié de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs, qui diffère de celle du droit au congé de maladie, qui est accordé au travailleur afin qu'il puisse se rétablir d'une maladie;
- la directive européenne 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil, du 4 novembre 2003, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, doit être interprétée en ce sens qu'ils s'opposent à des dispositions nationales prévoyant qu'un travailleur, en incapacité de travail survenue durant la période de congé annuel payé, n'a pas le droit de bénéficier ultérieurement dudit congé annuel coïncidant avec la période d'incapacité de travail (CJUE, 21 juin 2012, ANGED), C-78/11.

« 12. Il en résulte que c'est par une exacte application de la loi que la cour d'appel a retenu que la salariée, qui avait fait l'objet, durant ses périodes de congés payés, d'arrêts de travail pour cause de maladie notifiés à l'employeur, pouvait prétendre au report des jours de congé correspondants, qui ne

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 3141-3 du Code du travail dispose :

« Le salarié a droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois de travail effectif chez le même employeur. La durée totale du congé exigible ne peut excéder trente jours ouvrables. »

La directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail précise :

« Article 7

Congé annuel

1. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines, conformément aux conditions d'obtention et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales.

(...). »

pouvaient pas être imputés sur son solde de congés payés. »

Ainsi, la Cour de cassation reconnaît que l'arrêt de travail pour maladie n'est pas un congé et qu'il doit permettre un report des congés du salarié malade, même si le salarié tombe malade alors que ses congés ont déjà commencé.

Encore faut-il que le salarié envoie son arrêt maladie pendant son congé...

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>



**65 ans.
6 millions
de sociétaires.
Et toujours
0 actionnaire.**



Nous sommes heureux de fêter
notre 6 millionième sociétaire,
un cap atteint à l'aube de nos 65 ans.
Merci à tous d'avoir choisi la Macif,
un modèle sans actionnaires qui agit
toujours dans l'intérêt de ses sociétaires.



La Macif,
c'est **vous.**



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Rompre avec ce non-sens dangereux qu'est l'austérité



Alors que les indicateurs sondant la santé de l'économie montrent toujours la fragilité de celle-ci – situation qui impacte directement les travailleurs, actifs et retraités –, l'exécutif n'a toutefois cessé ces derniers mois de prôner et de concevoir des mesures dont la résultante est – et serait – une dégradation des droits de ces travailleurs. Préconisant une réduction de plus en plus drastique des dépenses publiques, tout en évacuant toujours la possibilité de recettes fiscales et sociales supplémentaires en sollicitant plus largement les ultra-riches et les grandes entreprises, les gouvernements récents – dont celui de François Bayrou, tombé le 8 septembre – ont donc voulu faire peser sur les travailleurs et les assurés sociaux, dont les plus modestes, la majeure partie des « efforts » sur les finances publiques. Attaques sur la santé, sur les retraites, sur l'Assurance chômage, sur le temps de travail, sur les moyens des services publics et les salaires des agents... De larges pans constitutifs du modèle social français ont ainsi été placés sous la menace de dégradations. Mais si jusque-là l'exécutif a présenté les efforts massifs demandés comme la seule solution pour parvenir à résorber la dette et réduire le déficit, nombre d'études, de statistiques, de rapports ou encore de déclarations d'économistes permettent de faire ressortir les paradoxes des mesures d'austérité, leurs dangers et leur caractère aberrant. Dans l'attente des réponses du nouveau Premier ministre, la preuve en neuf exemples.

NOS REVENDEICATIONS DEMEURENT

Quel que soit l'interlocuteur, **FO** continuera et continuera de refuser tout projet de budget injuste et inacceptable ne répondant en aucun cas aux urgences sociales et salariales.

La facture du quoi qu'il en coûte ne doit pas peser sur les travailleurs.

Nos revendications restent les mêmes :

- Contre l'austérité pour les salariés et les services publics.
- Pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux.
- Pour la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.
- Pour la défense et le renforcement des services publics.

*Pour la justice fiscale
Pour la justice sociale*

le **18 SEPTEMBRE**
J'y serai !

**Tous concernés !
Tous mobilisés !**



Rompre avec ce non-se

Santé : les revenus des plus mod

Exposés depuis l'été, les projets du gouvernement, désormais démissionnaire, pour réduire les dépenses de la Sécurité sociale (nouvelles économies pour l'hôpital, doublement des franchises...) faisaient courir le risque d'un creusement des inégalités. Cela alors que rapporté à leurs revenus, l'effort des ménages pour leurs dépenses de santé est déjà très variable, et particulièrement fort pour les plus modestes, ainsi que le soulignait en août une étude de la DREES, la direction statistique des ministères sociaux. L'effort (qui ajouté aux cotisations sociales inclut le reste à charge, la mutuelle complémentaire, la CSG ou encore la TVA) représentait ainsi, en 2019, en moyenne, 15% du revenu des ménages, soit 6 800 euros par an.

Les gros efforts des actifs et des retraités

Parmi le 1% des ménages qui assurent le plus fort taux d'effort (de 34% sur les revenus), on compte 76% de ménages modestes,

Productivité en baisse : les politiques publiques convoquées

Si il y a une amélioration depuis le début 2023 (au rythme annuel par tête de +1,3% indiquait en avril l'OFCE), la productivité en France (rapport entre la valeur ajoutée produite et le nombre de personnes employées) a fléchi entre 2019 et 2024, constatent toutes les études. « Une baisse de 8,5% par rapport à sa tendance pré-Covid », indiquait la Banque de France (BdF) en 2024. De plus en plus, le discours libéral sonne l'alarme de la compétitivité de l'économie et pointe du doigt les performances des travailleurs par rapport à leurs homologues européens.

Des raisons majeures depuis 2019

Or, pour les économistes, notant l'impact de la crise sanitaire, la baisse de la productivité, en rien dramatique ni étonnante, renvoie surtout à certains choix. Ainsi, les facteurs de baisse « traduisent davantage une orientation des politiques publiques en faveur de l'emploi (...) plutôt qu'une diminution du potentiel de création de richesse de la France », indique la BdF. « La politique de soutien à l'apprentissage apparaît comme le principal déterminant de l'affaiblissement de la productivité » depuis 2019, détaille l'OFCE. D'autres raisons majeures sont citées, notamment la politique de soutien aux entreprises, la baisse du coût du travail « principalement liée au retard d'indexation des salaires sur les prix », ou encore la baisse globale du chômage sur la période, « et ce qu'elle emporte en termes de profil des actifs ».

Valérie Forgeront

Entreprises : l'onéreux et inadapté soutien public

Dans le cadre de l'effort sur les finances publiques – près de 44 milliards d'euros – qu'envisageait pour 2026 le gouvernement Bayrou, les travailleurs étaient sévèrement visés. Contrairement aux entreprises, échappant une fois de plus à toute sollicitation. Or, celles-ci bénéficient d'aides publiques massives. En 2023, elles atteignaient 211 milliards d'euros, dont 88 milliards au titre des allègements de cotisations sociales, constatait en juillet le rapport d'une enquête sénatoriale. Celui-ci, pointant le manque de transparence et d'évaluation de ces aides, suggère, parmi vingt-six préconisations, qu'une entreprise rembourse certaines aides si elle délocalise son activité deux ans après en avoir bénéficié. Il recommande par ailleurs à l'État de diviser par trois d'ici 2030 le nombre des mesures (dépenses fiscales et subventions) qui sont accordées aux entreprises. Pour l'instant, l'exécutif a ignoré ces recommandations.

Fiscalité : les grands groupes, les grands gagnants

Tandis que l'arrivée de recettes supplémentaires doperait l'état des finances publiques, l'exécutif ne remet pas non plus en cause pour l'instant la fiscalité appliquée aux entreprises. Entre 2016 et 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés (IS) a été abaissé de 33,3% à 25%, rappelle l'Insee. Sur la période, le taux « implicite » brut d'imposition (charge réelle de l'impôt pour les entreprises par rapport aux profits que génère leur activité) a lui reculé de 3,2 points, à 17,5% en 2022. La baisse de l'IS a beaucoup plus profité aux grandes entreprises qu'aux PME. Pour les premières, ce taux implicite a chuté de 5 points sur la période, s'établissant à 14,3% en 2022. Pour les PME, il n'a diminué que de 1,7 point, avec un taux de 21,4% en 2022.

Ariane Dupré

Les dangers qu'est l'austérité

Restes déjà fortement sollicités

dont des retraités, avec des restes à charge de 2400 euros par an. Plus largement, « les actifs en emploi sont surreprésentés » dans les ménages qui fournissent le plus d'efforts. « Ils constituent les trois quarts des ménages », indique la DREES, précisant que « pour les ménages très modestes, les taux d'effort sont plus proches entre actifs en emploi et retraités (15% et 14%) ». Par ailleurs, alors que ces derniers mois était remise en question la pérennité de certaines ALD, la DREES montre que les plus modestes sont aussi, souvent, les plus concernés par ces affections de longue durée. Au sein des ménages fournissant le plus fort taux d'effort pour les soins, dans 39% des cas (13 points de plus que dans l'ensemble des ménages), la personne la plus âgée est en ALD.

Ariane Dupré

Assurance chômage : toujours plus de précarité du fait des réformes

L'acharnement de l'exécutif à attaquer les droits des demandeurs d'emploi semble sans limites. Après la réforme de 2023 qui a notamment réduit de 25% la durée d'indemnisation par le biais de la contracyclicité, puis en 2024 une négociation budgétairement corsetée, les interlocuteurs sociaux ont de nouveau été invités en août dernier à se mettre autour de la table pour réaliser des milliards d'euros d'économies sur l'Assurance chômage. FO a décidé le 10 septembre de saisir le Conseil d'État pour contester la légalité de cette lettre de cadrage.

55 000 radiations par mois

Ces réformes impactent en premier lieu les plus précaires, contraints d'accepter un emploi généralement peu durable. En parallèle, les contrôles se renforcent et les radiations par France Travail augmentent : 55 000 en moyenne par mois en 2024, selon la Dares.

La situation est d'autant plus inquiétante qu'au deuxième trimestre 2025, le nombre d'inscrits à France Travail à la suite d'un licenciement économique a augmenté de 6,5% sur un an.

Quant au nombre de chômeurs, du fait de la mise en œuvre de la loi Plein Emploi, il a augmenté de 6,6% sur un an pour la catégorie A (sans emploi), et de 4,1% pour les catégories A, B et C (activité réduite), selon la Dares. Le taux de chômage au sens du BIT, actuellement de 7,5%, devrait remonter à 7,7% fin 2025, selon l'Insee.

Clarisse Josselin

Les indicateurs d'une économie toujours atone

Alors que la France traverse une crise politique, la consommation des ménages, moteur de la croissance, reste en berne. Elle a encore baissé de 0,3% en juillet dernier, selon l'Insee. Quant à l'emploi salarié, il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2025 (+0,2%) après une quasi-stabilité au premier trimestre 2025 (-0,1%). L'emploi intérimaire connaît un léger réveil (+0,2%) mais qui fait suite à neuf trimestres consécutifs de baisse. Il se situe encore loin (-8,4%) de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Recul historique du niveau de vie

Côté salaires, les revalorisations seront moins élevées en 2025 que les années précédentes selon les prévisionnistes, du fait notamment d'un recul de l'inflation, à 0,9% en août dernier selon l'Insee. Or en 2023 et 2024, les hausses de salaire n'ont pas compensé la forte inflation, entraînant un recul historique du niveau de vie selon Mathieu Plane, économiste à l'OFCE, cité par le journal *Sud-Ouest*.

Dans ce contexte, les ménages qui le peuvent préfèrent, par sécurité, conforter leur épargne. Le niveau de celle-ci bat des records. Elle a encore progressé de 0,3 point au deuxième trimestre 2025, pour atteindre 18,9% du revenu disponible brut.

Clarisse Josselin

Retraités : le décrochage des pensions face à l'inflation

Envisagé pour 2026 par le gouvernement, désormais démissionnaire, le gel des pensions de base aurait conduit à une aggravation de la situation des retraités. Lesquels n'ont rien de nantis. Fin 2023, le montant moyen des pensions, tous régimes confondus, était de 1666 euros brut, soit 1541 euros net, selon une étude de la DREES parue fin juillet. Les récentes revalorisations n'ont pas su compenser l'inflation. Alors que celle-ci était de 3,7% sur la période allant de fin 2022 à fin 2023, la pension brute moyenne a augmenté de 2,4%, soit, en euros constants (intégration de l'inflation), une baisse de 1,2% souligne l'étude.

Le niveau de vie en baisse

Par ailleurs, la DREES fait un constat allant à l'encontre du discours gouvernemental tenu ces derniers mois. En 2022, indique-t-elle, « le niveau de vie médian des retraités est revenu à un niveau équivalent à celui de l'ensemble de la population, après lui avoir été supérieur pendant plus de quinze ans ». Ce niveau de vie, qui n'est donc pas supérieur à celui des actifs, serait encore impacté en cas de suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions et de gel du barème de la CSG, mesures qu'envisageait le projet de François Bayrou.

Ariane Dupré

Salaires dans le public : en finir avec un gel qui plombe l'attractivité des carrières

Les quelque 5,8 millions d'agents publics (fonctionnaires et contractuels) n'en peuvent plus d'être considérés par l'exécutif comme des « variables d'ajustement budgétaire ». Après des hausses minimales, inférieures à 1%, entre 2000 et 2010, les traitements indiciaires ont été gelés depuis 2011, hormis +0,6% en 2016 et 2017, puis en 2022 une hausse de 3,5% (avec une inflation à 5,2%) et en 2023 de 1,5% (avec une inflation à 4,9%).

Perte de pouvoir d'achat

Bilan de cette austérité salariale? Une perte de 31,5% de pouvoir d'achat sur la valeur du point en vingt-cinq ans, a calculé FO-Fonction publique, dénonçant le gel qui perdure en 2025. Annoncés le 15 juillet, les projets budgétaires du gouvernement, désormais démissionnaire, prônaient une

année blanche pour les dépenses publiques en 2026 (soit des dépenses gelées, non revalorisées de l'inflation), et donc, entre autres, un gel salarial imposé (une nouvelle fois) aux agents. Une mesure pour le moins paradoxale alors que l'exécutif prétend s'inquiéter de l'effondrement de l'attractivité des carrières publiques. Illustrant la dégradation salariale, l'Insee indiquait fin juillet qu'en 2023, le salaire net moyen en euros constants a diminué dans le versant de l'État de 0,4% (-1,7% pour les fonctionnaires de catégorie B) après un recul de 2,2% en 2022. Dans la territoriale, ce salaire a diminué de 0,9% (-1,2% chez les fonctionnaires) après un recul de 1,1% en 2022. À l'hôpital, la baisse a été de 0,9% (-1,4% pour les fonctionnaires) après -0,4% en 2022. En mars, l'Insee avait par ailleurs souligné que le salaire net moyen dans la fonction publique était de 3,7% inférieur à celui du privé. **Valérie Forgeron**

Plus nécessaire qu'un alarmisme budgétaire, la hausse des recettes!

Mais que cessent les discours « alarmistes » sur l'état des finances publiques, déclarent des économistes de l'OFCE (l'Observatoire français des conjonctures économiques). Ils entraînent une perte de confiance, entre autres, des ménages, lesquels renforcent alors leur épargne et consomment moins. Conséquences : « moins de commandes pour les entreprises, donc moins d'emplois », indique l'Observatoire qui alertait au printemps contre le risque découlant d'un plan budgétaire très sévère, soit « des effets récessifs, sur le marché du travail, le chômage ou encore le pouvoir d'achat ».

L'effet établi de la « politique fiscale de l'offre »

Plus largement, l'OFCE soulignait en juillet dans une étude consacrée à la dégradation des finances publiques françaises, par rapport à celles de ses voisins, que celle-ci « n'est pas attribuable à une augmentation plus marquée des dépenses publiques (...), mais plutôt à une diminution significative des recettes publiques françaises (-1,6 point de PIB), tandis que celles-ci sont restées stables au sein de la zone euro ». Cela renvoie à « la poursuite de la stratégie de politique fiscale de l'offre engagée avec l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République en 2017 ». Une politique « comprenant notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés, la poursuite des exonérations de cotisations sociales patronales et les réductions des impôts sur la production », et s'accompagnant, liste l'OFCE, de la suppression de l'impôt sur la fortune, de celle de la première tranche de l'impôt sur le revenu, mais aussi de la taxe d'habitation, de la

redevance audiovisuelle et de la défiscalisation des heures supplémentaires. Toutes ces réformes combinées ont conduit « à une diminution de 2,5 points de PIB du niveau des prélèvements obligatoires entre 2017 et 2024 ». **Valérie Forgeron**

La grande menace de l'exil fiscal désamorcée

L'augmentation de la fiscalité des très hauts patrimoines favorise-t-elle l'exil fiscal? Pas vraiment, selon une étude publiée par le Conseil d'analyse économique et signée de six économistes français. Leurs calculs suggèrent que, « si la fiscalité du patrimoine a bien un effet significatif sur l'exil fiscal, cet effet est relativement modeste, (...) de l'ordre de 0,1% à 0,2% de la population totale des hauts patrimoines ». De plus les effets sur l'activité économique à long terme demeurent faibles. Ainsi, une réforme qui augmenterait le taux effectif d'imposition des 1% de détenteurs de capital les plus riches de 5,2 points de pourcentage (pour 4 milliards d'euros de recette fiscale supplémentaire attendue) entraînerait, au plus, une perte de chiffre d'affaires pour l'économie française de 0,029%.

Lutter contre l'optimisation fiscale

Les auteurs notent toutefois que d'autres effets, plus importants, peuvent découler d'une réforme sur la fiscalité des hauts patrimoines. Des recherches, quoique peu nombreuses, révèlent en effet une augmentation des « comportements d'optimisation sophistiqués chez les très hauts patrimoines, ainsi que l'utilisation généralisée des lacunes du système d'information et de contrôle des déclarations de patrimoine à des fins d'évasion fiscale ». Pour être efficace, on comprend qu'une réforme de la fiscalité devrait donc s'accompagner d'une meilleure lutte contre l'optimisation fiscale et de l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP. Deux revendications portées de longue date par FO. **Sandra Déraillot**



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

Décès évitables : l'Europe peut mieux faire

Avec des soins de qualité et de meilleurs programmes de prévention, plus d'un million de décès pourraient être évités dans l'Union européenne.



couvrir les pénuries de personnel dans le secteur de la santé ».

Sandra Déraillot

Trop chaud pour travailler

L'OMS et l'Organisation météorologique mondiale publient un rapport technique concernant le changement climatique et le stress thermique au travail. Selon l'OIT, chaque année, 22,85 millions d'accidents du travail non mortels et 18 970 décès sont liés à la chaleur. Si les politiques climatiques actuelles ne sont pas modifiées, la population vivant sous des températures extrêmes passera de 300 000 aujourd'hui à 540 millions d'ici la fin du siècle.

Travailler sous des températures élevées peut entraîner divers symptômes et pathologies allant de la fatigue jusqu'à l'infarctus, en passant par l'hyperthermie, le dysfonctionnement rénal ou neurologique. L'impact sanitaire est particulièrement marqué dans les pays et industries où le travail manuel est très présent.

Pour les deux organisations internationales, il est urgent de mettre en œuvre des plans d'action nationaux contre la chaleur et pour la santé, et d'élaborer des mesures de protection spécifiques pour les groupes les plus vulnérables. Celles-ci doivent être conçues par une vaste coordination d'acteurs, dont les syndicats. Le rapport préconise de former personnels et employeurs aux principales conséquences de la chaleur. Il alerte sur la rémunération à la tâche qui risque de pousser les travailleurs à rester en activité malgré des températures trop élevées. Et encourage au développement de la lutte contre le changement climatique.

S. D.

En savoir plus : *Climate change and workplace heat stress - technical report and guidance.* <https://www.who.int/publications/i/item/9789240099814>

En 2022, 1,1 million de décès de personnes âgées de moins de 75 ans auraient pu être évités dans l'Union européenne (UE), grâce à un traitement précoce ou à la prévention des maladies. Ces chiffres, publiés par Eurostat au début de l'été, correspondent à « 386 710 décès dus à des maladies qui pourraient être prises en charge médicalement grâce à des soins de qualité et 725 625 décès dus à des maladies que des interventions efficaces en santé publique auraient pu prévenir » : notamment les cancers du poumon, les maladies coronariennes et le Covid-19.

« Ces données sont publiées alors que l'Europe, confrontée à une grave pénurie de personnels de santé, a besoin de 1,2 million de médecins, d'infirmières et de sages-femmes supplémentaires », alerte la CES, la Confédération européenne des syndicats. « Les règles budgétaires européennes [actuelles] obligent les États membres à restreindre le financement des services publics, et les gouvernements sont désormais contraints de réorienter leurs ressources vers les dépenses de défense. »

Des services de santé insuffisamment financés

La Lettonie est le pays qui affiche les statistiques les moins optimistes, suivie par la Roumanie, la Hongrie et la Lituanie. Les Européens les mieux protégés sont ceux qui vivent au Lichtenstein et en Suisse, en Norvège, puis en Islande. La France se situe en onzième position dans ce palmarès de santé publique.

Pour Esther Lynch : « Il est choquant et inacceptable que plus d'un million de personnes perdent la vie chaque année dans l'UE à cause de maladies évitables parce que nos services de santé ne sont pas correctement financés. Ces chiffres montrent une fois de plus que l'austérité tue. » Quant à Jan Willem Goudriaan, secrétaire général de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), il rappelle que « les travailleurs de la santé sont contraints de travailler dans des conditions impossibles : soins dans les couloirs, longs délais d'attente, lits fermés, pénurie alarmante de personnels, épuisement professionnel... [Alors que] les ressources existent. Même une modeste taxe de 1% sur l'extrême richesse [en Europe, NDLR] suffirait à



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Le 30 septembre actera le retour de l'entièreté du système MaPrimeRénov' (122 000 ménages bénéficiaires en 2025), dont la partie « rénovation énergétique d'ampleur » est suspendue depuis le 23 juin. Le gouvernement craignait un dépassement de l'enveloppe budgétaire prévue (3,6 milliards d'euros) et avait dénoncé des fraudes par les entreprises. Le nombre de dossiers pour un soutien financier à la rénovation d'ampleur sera limité à 13 000 jusqu'à la fin de l'année. Seuls les ménages très modestes y auront accès, puis, si le nombre total de dossiers déposés n'est pas atteint, les ménages modestes. L'aide ne sera accessible que pour les logements les plus énergivores (classés E, F ou G au DPE) et le bonus de subvention de 10% (accessible pour un logement classé passoire énergétique) est supprimé. Par ailleurs, le plafond des dépenses éligibles est abaissé, passant à un niveau de 30 000 à 40 000 euros (selon conditions) contre 70 000 euros précédemment.

V.F.

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3 925 euros (plafond annuel de 47 100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3 864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 151,05 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 344,56 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 538,08 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 193,52 € Par enfant en plus à charge.
- 75,53 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

- +0,4% en août 2025 (+0,2% en juillet 2025).
- +0,9% en août 2025 sur un an (+1% en juillet 2025).

En août 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,4% sur un mois et de 0,9% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 € (brut) **Valeur du point.**
- 5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.
- 11,10% **Retenue pour pension.**
- 9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

NovAsco, ex-Ascometal, déjà en redressement judiciaire

Né du rachat il y a un an, par le fonds d'investissement Greybull, d'une partie des sites du groupe Ascometal, démantelé, l'aciériste NovAsco est déjà en redressement judiciaire. Sur le site de Custines, en Meurthe-et-Moselle, FO se bat pour mobiliser les pouvoirs publics. La décision d'un éventuel repreneur est attendue le 25 septembre.

Un an après sa constitution par le fonds d'investissement britannique Greybull Capital sur la base du rachat d'une partie des sites du groupe Ascometal, en plein démantèlement, l'entreprise NovAsco a été placée en redressement judiciaire le 11 août. Pour les 740 salariés de l'entreprise, répartis entre l'aciérie d'Hagondange (Moselle) et ses trois sites d'usinage et de parachèvement, à Custines (Meurthe-et-Moselle), Saint-Étienne (Loire) et Leffrinckoucke (Nord), c'est l'inquiétude. De nouveau. C'est en effet la quatrième fois depuis 2014 que ces sites ex-Ascometal et spécialisés dans les aciers spéciaux, notamment pour l'industrie automobile, vivent une telle situation. Greybull n'aura pas tenu ses engagements de relancer l'activité et cela notamment par une diversification. Était évoquée une production d'acier destinée à la fabrication d'obus pour l'armement. L'État a cependant mis 85 millions d'euros dans cette opération de sauvetage. Mais l'engagement initial de Greybull, en 2024, d'investir 90 millions d'euros dans NovAsco s'est finalement limité à un investissement de 1,5 million, déplore Frédéric Génicot, secrétaire du syndicat FO du site de Custines. « L'État a fait son travail mais il n'y a eu aucun contrôle. Il aurait



dû exiger que Greybull investisse en contrepartie! » Faut de trésorerie, toute l'activité est aujourd'hui à l'arrêt, et les salariés sont au chômage technique.

Interpeller les pouvoirs publics

FO se mobilise pour interpeller les élus locaux sur le sort de NovAsco. Le 12 septembre, les délégués FO accueillaient ainsi la préfète de Meurthe-et-Moselle sur le site de Custines. Un rendez-vous intersyndical s'est aussi tenu début septembre avec des membres du cabinet du ministre de l'Industrie. Le 4 septembre, deux offres de reprise ont été déposées. Le groupe ardennais Métal Blanc s'est porté acquéreur, mais uniquement pour le site de Leffrinckoucke. Le français Europlasma s'intéresse à tous les sites, hormis Hagondange. Le tribunal de commerce de Strasbourg statuera le 25 septembre. D'ici là, à Custines, le soutien aux 57 salariés est une priorité pour FO : « La plupart des salariés ici ont entre 57 ans et 59 ans et ont beaucoup d'ancienneté. La période n'est pas facile à vivre pour eux », souligne Frédéric Génicot, qui se veut optimiste sur un repreneur.

Ariane Dupré

Saint-Gobain PAM : les salariés s'opposent au « pacte social » de la direction

Les salariés de Saint-Gobain PAM se mobilisent en intersyndicale contre le « pacte social » par lequel leur direction souhaite geler les salaires et réduire les acquis issus des accords sociaux préalablement négociés au sein de l'entreprise. Déjà trois jours de grève depuis le 2 septembre et FO ne lâche rien.

Le refus d'acquis rognés

Au-delà de leur participation à la journée de mobilisation intersyndicale et

interprofessionnelle du 18 septembre, les salariés ont annoncé aussi un blocage intégral des sites de production et une grève reconductible à partir du 22 septembre si la direction ne revient pas sur les mesures qu'elle a prévues : diminution des primes d'ancienneté et de vacances, coupes dans les congés et les RTT, réduction des indemnités kilométriques, diminution de 25% de l'allocation au CSE, moindre participation à la prévoyance... Soit 7 millions d'euros d'économies réalisées annuellement au détriment des salariés.

« Sur vingt ans, cela représente presque la totalité du coût du four à arc électrique dans lequel l'entreprise doit investir, remarque Lionel Lagrue. Cela, alors que des aides publiques sont annoncées pour cette acquisition et que par ailleurs le groupe – qui fait des résultats records – pratique l'optimisation fiscale. Ce n'est pas à nous de payer par des sacrifices sur nos rémunérations et nos compléments de retraite acquis dans les accords d'entreprise. »

Sandra Déraillot

Rentrée des classes : encore une fois sous le signe de la pénurie

Le constat est de plus en plus criant : dans les écoles, les collèges et les lycées, on manque de moyens financiers et d'effectifs.

La rentrée scolaire montre une nouvelle fois la pénurie dans l'éducation.

Le 1^{er} septembre, jour de la rentrée des classes, Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Bayrou, estimait que 2500 enseignants manquaient à l'appel. « *Un élève qui n'a pas de professeur, c'est un élève qui aura moins d'heures d'enseignement. C'est encore plus frappant dans le premier degré où les élèves sont alors dispersés dans les autres classes. Les enseignants se retrouvent avec des classes surchargées et les conditions d'apprentissage se dégradent pour tous* », souligne Clément Poulet, secrétaire général de la fédération FNEC FP-FO. Cette pénurie de personnels enseignants semble organisée. Alors que le métier d'enseignant connaît une crise d'attractivité, rien n'est fait jusqu'à présent pour améliorer les conditions de travail, de rémunération

et de formation. Bilan : en 2025, après la tenue des concours de recrutement, 1700 postes demeurent non pourvus. Et « *les listes complémentaires à ces concours ont été diminuées, alors que l'on manque de professeurs des écoles. En fait, le ministère ne veut pas recruter sous statut de fonctionnaire, d'où le recours aux contractuels* ».

Tous les secteurs concernés

Par ailleurs, le chiffre de 2500 ne prend pas en compte les personnels autres qu'enseignants alors qu'ils sont bien sûr essentiels aux établissements, souligne Agnès Anderson, à la tête de ID-FO (personnels de direction). La militante cite par exemple le domaine de la vie scolaire où le nombre insuffisant d'AED et de CPE ne permet pas toujours d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves. *Idem* pour la médecine scolaire. Quant aux personnels administratifs, ils manquent aussi : « *Dans les académies, on peut lire des appels sur les boîtes mails des établissements cherchant des secrétaires* », témoigne-t-elle. Dans le même temps, le transfert vers les établissements des tâches des services académiques, exsangues eux aussi à la suite des diminutions d'effectifs, surcharge les personnels. Dans ce contexte d'une

austérité budgétaire qui pour l'instant dure, la pénurie est partout, dégradant les conditions de travail des agents et compliquant la capacité de l'école à remplir ses missions.

Chloé Bouvier



ALEXANDRA BONNEFOY/REA

Prime REP/REP+, une victoire juridique pour les AESH

Cette victoire pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) est arrivée par le Conseil d'État. L'institution a reconnu le 16 juillet la rétroactivité dans l'octroi de l'indemnité de sujétion pour les personnels exerçant en éducation prioritaire (REP et REP+). Alors que les AESH avaient été exclus de cette prime lors de sa création en 2015, il avait fallu attendre 2022 pour que le ministère l'étende à tous les professionnels. « *Cependant, une réponse restait en suspens. Quid de la rétroactivité de cette prime pour*

les périodes 2015 à 2022? », indique Christophe Lalande de la FNEC FP-FO.

FO aux côtés des AESH

Depuis, le syndicat a accompagné plusieurs AESH dans leurs contentieux juridiques pour obtenir une rétroactivité. « *Il y a eu plusieurs décisions de la justice administrative qui allaient dans notre sens. Nous avons encore des recours qui doivent être jugés, et cette décision du Conseil d'État va dans notre sens.* » Dans un courrier envoyé à la ministre de

l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, cet été, le syndicat lui a demandé de « *reconnaître ce droit à l'ensemble des AESH qui pourraient prétendre au versement de ces primes et des intérêts pour la période définie par les juges du Palais-Royal, sans que ces derniers n'aient à en faire la demande, et de procéder au versement des sommes dues* ». La fédération continue de se mobiliser pour dénoncer le fait que les AESH perçoivent une prime inférieure à celle des autres personnels.

Chloé Bouvier

La branche AT-MP : doyenne de la Sécurité sociale



© F. BLANC
Eric Gautron, secrétaire confédéral du secteur de la protection sociale collective.

Jusqu'en 1898, un salarié victime d'un accident au travail doit prouver la faute de son employeur pour bénéficier d'une réparation de son préjudice, conformément à l'application du droit commun de la responsabilité, dont la mise en œuvre suppose la preuve d'une faute, d'un dommage et d'un lien de causalité entre les deux.

Au XIX^e siècle, l'industrialisation de la France transforme en profondeur le monde du travail. Les accidents graves se multiplient, frappant une main-d'œuvre précaire, peu outillée pour faire valoir ses droits. Le système de responsabilité civile, fondé sur la faute, apparaît alors inadapté à cette nouvelle réalité sociale. Après vingt ans de débats, un compromis social majeur aboutit et la loi fondatrice du 9 avril 1898 instaure un régime dérogatoire d'indemnisation pour les victimes d'accident du travail.

Ce régime dérogatoire supprime la notion de faute de l'employeur et met en place une présomption d'imputabilité au bénéfice du salarié. Dès lors que l'accident (ou la maladie à partir de 1919) remplit certaines conditions, il est automatiquement

imputable au travail. Le salarié obtient ainsi une indemnisation automatique, mais en contrepartie forfaitaire, de son préjudice.

Initialement à la charge des compagnies privées d'assurance, le risque AT-MP est intégré au sein de la Sécurité sociale avec l'ordonnance du 4 octobre 1945. Ce texte fondateur consacre la création d'une branche autonome, organisée selon un modèle assurantiel et spécifiquement dédiée à la gestion des risques professionnels. Son financement repose exclusivement sur les cotisations patronales, en application d'un principe fondamental : l'entreprise qui expose ses salariés à des risques professionnels doit contribuer à leur protection et à la réparation des dommages qu'elle cause.

C'est donc la branche AT-MP qui assure l'indemnisation des salariés victimes d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle par le biais d'une prise en charge intégrale des frais de santé et le versement d'indemnités journalières pendant la période traumatique, et aussi le versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de séquelles permanentes.

Au-delà de l'indemnisation, la branche AT-MP joue également un rôle majeur dans la prévention des risques professionnels via les caisses régionales (CARSAT, CGSS, CRAMIF) qui accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre d'actions de prévention, financent des équipements ou des formations, et fixent des taux de cotisation modulés en fonction du niveau de risque et de sinistralité. L'objectif est clair : faire reculer la sinistralité et améliorer les conditions de travail.

Malgré cela, près de 1 million de sinistres professionnels sont reconnus chaque année, dont plus d'un millier sont mortels, et près de 12 milliards d'euros de prestations sont versées. Ces données, déjà inquiétantes, restent

pourtant bien en deçà de la réalité en raison d'un phénomène massif de sous-déclaration. Qu'il soit lié à la méconnaissance de leurs droits par les salariés ou à des pressions exercées par les employeurs, ce phénomène fragilise les droits des victimes et fausse l'évaluation des risques professionnels. C'est également une perte de 2 à 3,6 milliards d'euros par an pour la branche maladie, selon la Cour des comptes, qui prend en charge indûment les soins et les indemnités journalières de victimes de sinistres professionnels non reconnus.

Par ailleurs, si la logique assurantielle de ce système protecteur a permis à la branche de rester structurellement excédentaire, cette situation s'est dernièrement détériorée. Les excédents accumulés ont été régulièrement ponctionnés pour financer d'autres branches ou régimes et des exonérations ciblées de cotisations patronales ont réduit ses ressources. En 2025, la branche AT-MP devient elle aussi déficitaire. Une situation inédite et d'autant plus préoccupante qu'elle remet en cause la viabilité d'un régime financé exclusivement par les employeurs.

Ce déficit survient à un moment où la branche est appelée à évoluer. Les enjeux actuels sont considérables : amélioration du niveau de réparation, reconnaissance de nouveaux risques (souffrances psychiques, cancers professionnels...), renforcement des politiques de prévention... autant de défis qui exigent des moyens pérennes et une volonté politique forte.

Préserver la branche AT-MP, c'est préserver un acquis social majeur. C'est garantir aux salariés une protection digne face aux risques du travail, et rappeler que la prévention et la réparation des dommages doivent rester une responsabilité pleine et entière des entreprises.

Roxane Idoudi, le courage et la pugnacité d'une militante

C'est avec une grande tristesse que la confédération a appris le décès le 9 août, à 53 ans, de notre camarade Roxane Idoudi, ancienne secrétaire confédérale chargée du développement de 2018 à 2022.

« *Au nom de la confédération Force Ouvrière, au nom du bureau confédéral, nous saluons Roxane ton courage, ta pugnacité, la belle personne, la battante que tu étais. Et nous sommes fiers de t'avoir eue à nos côtés. C'est toute l'organisation qui te remercie* », a déclaré le 14 août la secrétaire confédérale Rachèle Barrion lors de l'hommage rendu à la camarade au cours de la cérémonie d'obsèques. Roxane avait rejoint FO en créant une section syndicale chez Leroy Merlin dans la région bordelaise.

La militante – qui s'investira aussi au sein de l'union départementale FO de Gironde –, deviendra déléguée syndicale



© F. BLANC

puis déléguée centrale au sein de l'enseigne de bricolage. Roxane intégrera ensuite la Fédération des employés et cadres (FEC-FO), devenant secrétaire fédérale de la section commerce. Après un mandat de secrétaire confédérale, Roxane deviendra animatrice au sein du CFMS. « *Animatrice convaincue par la formation comme outil d'émancipation de nos militants, tu étais donc*

convaincante. C'est un métier que tu adorais au contact de nos adhérents, de nos structures et le CFMS était fier de te compter parmi l'équipe des animateurs », soulignait encore la secrétaire confédérale.

« *Nous gardons de toi ton sourire, ta bienveillance envers tout le monde, ta gentillesse mais aussi la femme militante au service de notre organisation.* » À sa famille et à ses proches, la confédération adresse ses plus sincères condoléances.

Gérard Rivière, un camarade qui a porté haut les couleurs de FO à la CNAV



DR

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le 8 septembre le décès, à l'âge de 73 ans, de notre camarade Gérard Rivière. Après plusieurs fonctions occupées au sein de La Poste, Gérard fut notamment assistant confédéral au secteur protection sociale et au secteur retraites.

Il a été administrateur FO puis président du conseil d'administration de la CNAV (Caisse nationale de l'Assurance vieillesse) de 2011 à 2022, marquant le retour de la confédération à la tête d'une grande caisse après des années d'absence.

Tout au long de sa présidence, il a eu pour volonté de faire du conseil d'administration de la CNAV un lieu d'échange, de débat et de renouvellement. Il a activement soutenu l'action sociale, portant l'engagement du conseil à toujours innover et à accompagner les populations les plus fragiles.

Gérard se revendiquait comme un militant de base, un militant près du terrain.

La confédération salue un camarade fidèle, infatigable, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Pour Vincent Krausse, l'histoire du syndicalisme devrait être enseignée à l'école

Vincent Krausse, 41 ans, est électricien chez Heuliez Bus à Rorthais, dans les Deux-Sèvres. Après avoir été « anti-syndicats » durant les premières années de sa vie professionnelle, il a découvert FO en 2017 et depuis il s'épanouit dans le militantisme.

« **A**vant de rencontrer FO, j'étais anti-syndicats », assume Vincent Krausse. Après des études en comptabilité, n'ayant pas trouvé d'emploi dans sa branche, le jeune homme travaille d'abord en logistique pour le fabricant de fenêtres Millet. Puis il prend un congé CIF pour devenir électricien, son « métier de rêve ». Le CAP en poche, il entre chez Heuliez Bus à Rorthais, en 2014. Sa mission, câbler les véhicules électriques, installer le matériel embarqué, faire des essais et des dépannages.

S'il s'est toujours battu pour défendre ses droits et ceux de ses collègues, il est resté, dans un premier temps, loin des syndicats. « J'en avais une mauvaise image. À 19 ans, chez Millet, j'avais entraîné huit collègues à faire grève pour obtenir une augmentation de salaire. Le seul syndicat présent dans l'entreprise ne nous avait pas soutenus. Je ne connaissais que ce syndicat mais j'ai vite fait un amalgame », avoue-t-il.

C'est en 2017, chez Heuliez Bus, à l'occasion d'une grève lancée par FO pour les NAO, qu'il commence à changer de point de vue. « Comme on a passé quatre jours dehors, j'ai eu le temps de discuter longuement avec le délégué FO. À ma façon de voir les choses, il estimait que j'étais militant sans le savoir. Il m'a proposé de faire un stage découverte avec le CFMS, sans être syndiqué. C'était un pari, mais il a bien fait », poursuit Vincent Krausse.

Durant la formation, il découvre notamment l'histoire du syndicalisme en France. « Je jugeais les syndicats sans rien y connaître. Je ne comprends pas que cette histoire ne soit pas enseignée à l'école », ajoute-t-il. Les discussions avec sa formatrice ou sa secrétaire d'UD, tout comme les valeurs de liberté et d'indépendance propres à FO, achèvent de le convaincre.

Il adhère en novembre 2017 et s'investit immédiatement au sein de la section FO Heuliez Bus. La structure, créée en 2013, avait alors un taux de représentativité de 30%. « C'était très enthousiasmant, on était une équipe jeune, on défendait les mêmes choses, on était sur la même longueur d'onde », poursuit Vincent Krausse.

45,8% de représentativité

Des élections sont organisées dix mois plus tard. Tête de liste, il se retrouve élu au CSE. Puis il devient, au fil du temps, secrétaire de la section, délégué syndical, et secrétaire de l'union des syndicats de la métallurgie dans le département. En parallèle, il découvre l'interpro. En 2019, il devient secrétaire de l'union locale de Bressuire, qu'il redynamise.

En avril 2024, celui qui est aussi conseiller prud'homal est élu secrétaire adjoint de l'union départementale des Deux-Sèvres. Cet emploi du temps bien chargé et ses nombreuses heures de délégation syndicale éloignent le militant de son poste de travail. « J'adore mon métier mais le militantisme a pris le dessus, c'est là que je m'épanouis. Faire du terrain dans l'entreprise, me battre avec les camarades au quotidien, former des gens, je n'en avais pas conscience, mais c'était ce que je voulais faire », poursuit-il.

Chez Heuliez Bus, la représentativité de FO atteint désormais 45,8%. L'objectif de l'équipe est que le syndicat devienne majoritaire à l'issue des prochaines élections, en novembre 2026. D'ici là, il y a notamment les NAO à négocier en cette rentrée. « Les salariés ont des attentes. Ça peut coïncider mais la direction sait que nous avons les moyens de nous faire entendre. L'an dernier, pour les NAO, nous avons lancé une grève qui avait duré cinq jours, suivie par cent cinquante salariés », rappelle-t-il. L'entreprise se porte très bien, souligne par ailleurs le militant. Le carnet de commandes est plein jusqu'à fin 2026, et les effectifs vont passer de 500 à 600 CDI en fin d'année.

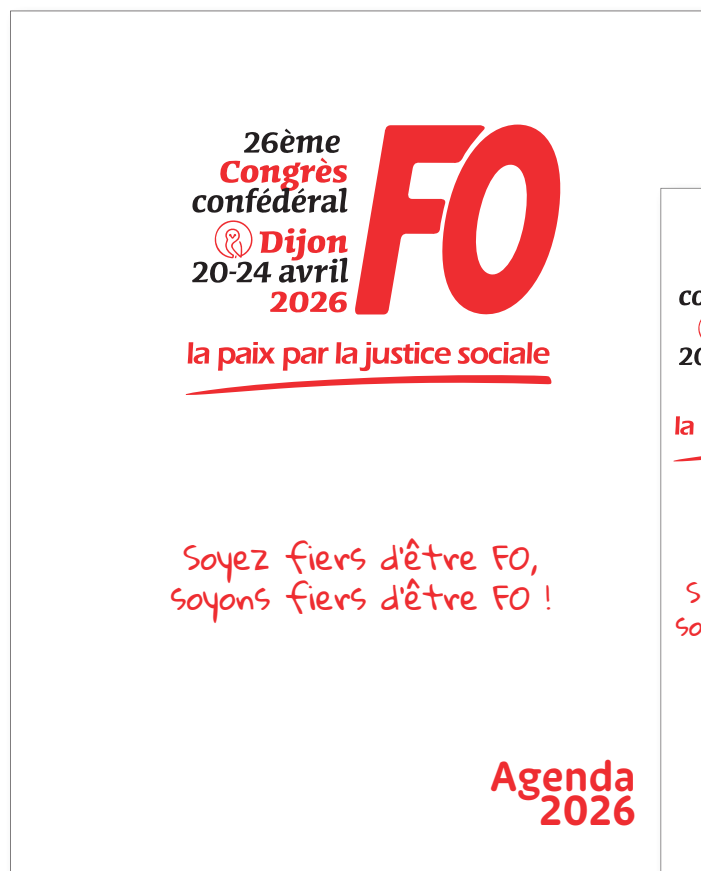
Clarisse Josselin



© S. LIÉBOT

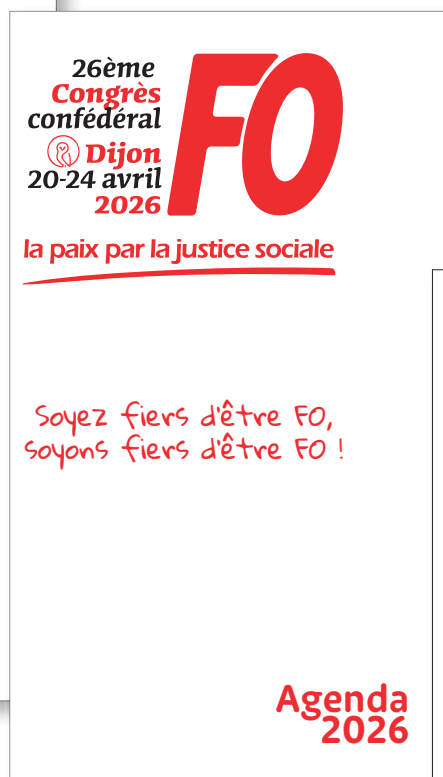
DISPONIBLE

EN 3 FORMATS*



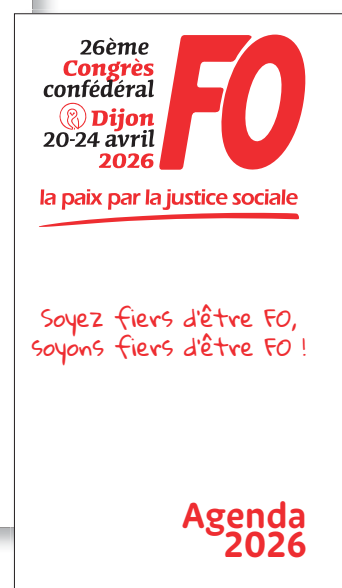
18 €

Agenda bureau
format : 210 x 297 mm



12,15 €

Agenda médium
format : 165 x 240 mm



2,70 €

Agenda poche
format : 90 x 168 mm

Dans l'agenda 2026 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO, un planning annuel, un plan de métro, un atlas et bien d'autres adresses utiles.

**PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR BOUTIQUE-FO.FR**

